

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 08 DECEMBRE 2016**

L'an deux mille seize, le huit décembre à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Patricia BRAULT, Maire

ETAIENT PRESENTS : MM RIBOULET. MARCHAIS. BROSSARD. BRAULT S. WATTELLE. Mmes JUIN. FAYOL. MAZZONI. ROBIN.DUGUE

ETAIENT ABSENTS : Mmes DAMANGE. GONNEAU, M. BANNIER excusés, M. LOISEAU

- Madame DAMANGE Isabelle a donné procuration à Madame BRAULT Patricia
- Monsieur BANNIER Arnaud a donné procuration à Monsieur RIBOULET Jean-Pierre

=====

Date de la convocation : 2 décembre 2016

Secrétaire de séance : Madame Hélène ROBIN

ORDRE DU JOUR :

- Aménagement de la rue de la Chocolaterie

- approbation de la convention tripartite : SIEL-SMAEP-Commune d'ABILLY
- Convention d'honoraires de la Sté AGEA

- Schéma Directeur d'eaux pluviales

- compte-rendu de l'ouverture des plis de l'analyse des offres : choix de l'entreprise

- Intervenant musique

- convention entre la Commune de Descartes et la Commune d'ABILLY

- Dossier d'enquête publique : demande déposée par la Sté Descartes Biomasse Industrie en vue de l'exploitation d'une centrale de cogénération au gaz naturel sur le site de la papeterie de la Sté PAPETERIES PALM à DESCARTES

- Réhabilitation de la Salle des Fêtes : avenant LOT CHAUFFAGE

- Décisions modificatives au budget

- Syndicat d'Energie d'Indre et Loire : modification des statuts

- Fonds Départemental : Aménagement de la rue de la Chocolaterie

- Personnel communal

- Questions diverses

Pas d'observations sur le procès-verbal de la réunion du 14 novembre 2016.

**OBJET : AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA CHOCOLATERIE – APPROBATION DE LA
CONVENTION TRIPARTITE : SIEIL – SMAEP – Commune d'ABILLY – Délib. n°86-04/12/16**

Monsieur RIBOULET Jean-Pierre, adjoint, rappelle le projet d'aménagement de la rue de la Chocolaterie, il précise qu'après plusieurs réunions de travail avec le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire, le SMAEP de la Source de la Crosse et la Commune, il a été décidé de former un groupement de commandes entre les trois parties citées ci-dessus pour la réalisation des travaux, la maîtrise d'œuvre et la désignation d'un coordonnateur SPS pour la dissimulation des réseaux électriques, de télécommunications et la rénovation du réseau eau potable.

Il porte à la connaissance des conseillers municipaux les principaux éléments de la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **approuve la convention tripartite entre la commune d'ABILLY, le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire et le SMAEP de la Source de la Crosse**
- **autorise Mme le Maire à signer ladite convention et tout acte nécessaire à son exécution**

OBJET : AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA CHOCOLATERIE – APPROBATION DE LA CONVENTION D'HONORAIRES DE LA STE AGEA RELATIVE AUX TRAVAUX DE DISSIMULATION DES RESEAUX ELECTRIQUES, DE TELECOMMUNICATIONS ET RENOVATION DU RESEAU D'EAU POTABLE - Délib. n°87-01/12/16

Monsieur Jean-Pierre RIBOULET, adjoint, rappelle les termes de la convention tripartite et précise qu'il convient de confier à un cabinet la maîtrise d'œuvre relative à ces travaux. Il donne lecture de la proposition du Cabinet AGEA de CHATELLERAULT qui s'élève à 7 500.00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **accepte la convention d'honoraires pour la maîtrise d'œuvre des travaux de dissimulation de réseaux – rue de la Chocolaterie pour un montant de 7 500.00 € HT**
- **autorise Mme le Maire à signer ladite convention et tout acte nécessaire à son exécution.**

OBJET – SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES – RAPPORT DE L'ANALYSE DES OFFRES – CHOIX DE L'ENTREPRISE – Délib. n°88-02/12/16

Monsieur RIBOULET Jean-Pierre, adjoint rappelle la décision du conseil municipal à savoir la réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales qui sera annexé au Plan Local d'Urbanisme. Il indique que le cabinet DEPUET a été chargé d'établir le cahier des charges pour la réalisation de ce schéma, l'appel d'offres a été lancé, les plis ont été ouverts le 25 novembre dernier, cinq offres ont été reçues, après analyse des offres suivant deux critères : la note technique à hauteur de 60 % et la note financière à hauteur de 40 %, les résultats sont les suivants :

	ADEV ENVIRONNEMENT	HADES	NCA ENVIRONNEMENT	EF ETUDES	SAFEGE
Valeur technique	45.3	50.0	60.0	55.3	52.00
Valeur financière	24.0	34.7	29.7	40.0	23.2
Montant H.T.	36175.00 €	20265.00 €	26320.00 €	15500.00 €	38056.90 €
Valeur finale	69.3	84.7	89.7	95.3	75.2

Le classement final est le suivant :

- **EF ETUDES**

- **NCA ENVIRONNEMENT**
- **HADES**
- **SAFEGE**
- **ADEV ENVIRONNEMENT**

Monsieur RIBOULET Jean-Pierre propose de retenir l'offre de la Ste EF ETUDES pour un montant de 15 500.00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **Décide de retenir l'offre de la Sté EF ETUDES pour un montant de 15 500.00 € H.T.**
- **Charge Mme le Maire de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier**

OBJET : MISE A DISPOSITION PAR LA COMMUNE DE DESCARTES DE DAVID ROY – ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE – APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION – Délib. n°89-03/12/16

Madame le Maire donne lecture d'un courrier émanant de la Mairie de Descartes demandant à la Municipalité d'ABILLY, d'approuver la convention de mise à disposition de David ROY, assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe.

Elle rappelle que cette convention est renouvelée chaque année, David ROY, intervient à l'école comme intervenant pédagogique musical sur le temps scolaire (tous les lundis de 9 h à 12 h).

Le montant de la prestation s'élève à 2 917.71 € pour la période du 05/09/2016 au 31/12/2016, plus les frais de déplacement s'élevant à 25.35 €.

Il est noté que les montants pour la période du 1^{er} janvier au 5 juillet 2017 seront adressés ultérieurement compte tenu des modifications statutaires qui vont intervenir à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Donne son accord sur les termes de la convention et les montants annexés à la convention**
- **Charge Mme le Maire de signer la convention et tous les documents afférents à ce dossier**

OBJET : DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE : DEMANDE DEPOSEE PAR LA STE DESCARTES BIOMASSE INDUSTRIE EN VUE DE L'EXPLOITATION D'UNE CENTRALE DE COGENERATION AU GAZ NATUREL SUR LE SITE DE LA PAPETERIE DE LA STE PAPETERIES PALM A DESCARTES – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL – Délib. n°90-04/12/16

Monsieur RIBOULET Jean-Pierre, adjoint, présente le dossier d'enquête publique reçu en Mairie. La demande déposée consiste à l'exploitation par la Sté DESCARTES BIONMASSE INDUSTRIES d'une centrale de cogénération au gaz naturel, sur le site de la papeterie de la Sté PAPETERIES PALM.

Le territoire de la commune d'ABILLY étant atteint par le rayon d'affichage de trois kilomètres, le conseil municipal est appelé, conformément aux dispositions de l'article R. 512-20 du code de l'environnement, à donner son avis sur la demande d'autorisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Donne un avis favorable sur ce dossier : 12 voix pour – 1 abstention**

OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET

1° - CHARGES DU PERSONNEL – CHAPITRE 012 – Délib. n°85-05/12/16

Madame le Maire rappelle les prévisions budgétaires au Chapitre 012 – Charges du Personnel, elle précise qu'il a été nécessaire de faire face à de nombreux arrêts de travail. De plus, un emploi aidé non prévu au budget ainsi que l'augmentation du temps de travail de deux agents ont engendré des dépenses supplémentaires. En conséquence, il convient de prévoir une décision modificative au budget comme suit :

Article	Nature	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
60622	Carburants	- 4000.00 €	
60636	Vêtements de travail	- 1000.00 €	
6068	Autres matières et fournitures	- 1000.00 €	
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	- 4000.00 €	
6413	Personnel non titulaire		10000.00 €
	TOTAL	- 10000.00 €	10000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **émet un avis favorable sur la décision modificative citée ci-dessus**

2° - ANNULATION DETTE – ANCIEN LOCATAIRE – Délib. n°91-05/12/16 :

Madame le Maire rappelle le dossier de surendettement de Madame DESERVILLE Isabelle qui était domiciliée à ABILLY 8, Place de l'Eglise, elle précise qu'il a été décidé par décision du tribunal de grande instance de l'effacement total de ses dettes envers la commune. Par conséquence il est nécessaire de procéder à l'annulation par émission de mandat au compte 6542, les crédits prévus étant insuffisants il convient de prévoir une décision modificative comme suit :

Article	Nature	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
6574	Subventions aux associations	-450.00 €	
6542	Créances éteintes		+450.00 €
	TOTAL	-450.00 €	+450.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **émet un avis favorable sur la décision modificative citée ci-dessus**

3° - REGULARISATION SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATION 61 : ACQUISITION DE MATERIELS DIVERS – Délib. n°92-05/12/16

Madame le Maire précise qu'il a été nécessaire de remplacer l'armoire frigorifique à la salle des fêtes et l'ordinateur portable de la Mairie tombés en panne. Il convient donc de prévoir le financement pour régler ces deux dépenses par décision modificative comme suit :

Article	Nature	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
- OPERATION 31 : Art. 21318	Bâtiments divers	-4000.00 €	
- OPERATION 61 Art. 2188	Matériels divers		+ 4000.00 €
	TOTAL	- 4000.00 €	+4000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **émet un avis favorable sur la décision modificative citée ci-dessus**

**4° - REGULARISATION ECRITURE – TITRE EMIS DEUX FOIS –
Délib. n°93-05/12/16**

Madame le Maire précise que par erreur il a été émis deux fois le même titre pour l'occupation de la salle omnisports à l'encontre du Collège Louis Léger du GRAND PRESSIGNY pour un montant de 320.10 €
Il convient donc de régulariser cette écriture, les crédits étant insuffisants, il convient de prévoir une décision modificative

Article	Nature	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
022	Dépenses imprévues	-350.00 €	
673	Titre annulé		+350.00 €
	TOTAL	-350.00 €	+350.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **émet un avis favorable sur la décision modificative citée ci-dessus**

**OBJET : REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES – AVENANT : LOT CHAUFFAGE
– Délib. n°94-06/12/16**

En premier lieu, il est donné un compte-rendu sur les problèmes de dysfonctionnement de la chaudière. La valeur de température demandée n'est pas respectée. L'entreprise LESTABLE-MOLISSON continue à effectuer des contrôles, il a été décidé de bloquer le paiement de la facture relative à ces travaux.

Madame le Maire rappelle les travaux supplémentaires pour les travaux de réhabilitation de la salle des fêtes et notamment ceux du LOT CHAUFFAGE par l'entreprise LESTABLE-MOLISSON de CHINON pour un montant de 2625.32 € H.T. comprenant notamment la pose d'un système atténuateur de bruit à poser sur le groupe qui se trouve dans le jardin de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **donne son accord sur l'avenant de l'entreprise LESTABLE MOLISSON présenté pour un montant de 2625.32 € H.T.**
- **charge le Maire de signer cet avenant et les pièces à intervenir concernant ce dossier**

OBJET : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE ET LOIRE : MODIFICATION STATUTAIRES – ADHESION D'UN NOUVEAU MEMBRE – Délib. n°95-07/12/16

Suite à la modification en 2014 de ses statuts et de la possibilité ouverte aux communautés de communes d'adhérer à présent aux compétences « à la carte » du SIEIL, le Comité syndical du SIEIL a approuvé, par délibération n° 2016-68 en date du 18 octobre 2016, l'adhésion des Communautés de communes Chinon Vienne et Loire et Pays de Bourgueil à la compétence « Eclairage public » du SIEIL pour les voiries communautaires.

La mise à jour de la liste des membres adhérents au SIEIL, annexée à ses statuts, est donc nécessaire.

En application de l'article L 5211-20 du Code général des collectivités territoriales, chaque adhérent au SIEIL doit à présent se prononcer sur l'adhésion des Communautés de communes Chinon Vienne et Loire et Pays de Bourgueil à la compétence « Eclairage public » du SIEIL et par conséquent de la modification de la liste annexée à ses statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **Vu** les statuts du SIEIL et la liste des membres annexée à ceux-ci,
- **Vu** la délibération du Comité syndical du SIEIL n° 2016-68 du 18 octobre 2016,
- **Approuve** l'adhésion au SIEIL des Communautés de communes Chinon Vienne et Loire et Pays de Bourgueil à la compétence « Eclairage public » du SIEIL.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'INDRE ET LOIRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA CHOCOLATERIE DANS LE CADRE DU FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE RURAL (ENVELOPPE SOCLE) – Délib. n°96-08/12/16

Madame le Maire rappelle les travaux d'aménagement de la rue de la Chocolaterie projetés pour 2017. Elle propose qu'une demande de subvention soit sollicitée auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds Départemental de Solidarité Rural - enveloppe socle - pour ces travaux.

Le coût global du projet est estimé à 63 239.55 € H.T.

Le financement s'établit comme suit :

DEPENSES H.T.		RECETTES	
Nature des Dépenses	Montant	Nature des apports financiers	Montant
Travaux	63 239.55 €	FDSR : Enveloppe Socle :	11 879.00 €
		Autofinancement	51 360.55 €
TOTAL	63 239.55 €		63 239.55 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental d'Indre et Loire dans le cadre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale – enveloppe socle**
- **charge Mme le Maire de signer toutes les pièces s'y rapportant**

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : AVANCEMENT DE GRADE DE Monsieur JOUBERT Philippe ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1^{ère} CLASSE – Délib. n°97-09/12/16

Madame le Maire précise que Monsieur Philippe JOUBERT, adjoint technique de 2^{ème} classe a obtenu suite à un examen professionnel le grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

Elle précise que le poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe est vacant suite au départ en retraite de Mr Joël JUET.

Il convient juste de nommer Monsieur Philippe JOUBERT, adjoint technique de 1^{ère} classe après avis de la commission paritaire du Centre de Gestion d'Indre et Loire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **décide de nommer Monsieur Philippe JOUBERT, adjoint technique de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2017**
- **charge Mme le Maire de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

OBJET : QUESTIONS DIVERSES –

✓ **Vœux de la Municipalité**

Madame le Maire informe le conseil municipal de la date retenue pour la présentation des vœux, la cérémonie se déroulera le samedi 7 janvier à 16 heures à la Salle des Fêtes.

✓ **A.D.A.P.**

Monsieur RIBOULET Jean-Pierre, adjoint, donne l'état d'avancement du dossier de l'ADAP pour la salle des Fêtes, les différentes solutions sont à l'étude et seront revues ultérieurement.

✓ **Tour de table**

Ludivine DUGUE : précise que des enfants lors de la soirée du Téléthon qui s'est déroulée à la salle des fêtes, ont réussi à enjamber la porte qui monte à la sono et la chaufferie.

Elle soulève également quelques soucis survenus à la cantine ces dernières semaines.

Pierre BROSSARD : donne un compte-rendu de l'OPAH qui s'est tenue sur le territoire de la communauté de communes de la Touraine du Sud.

Bernard MARCHAIS : donne un compte-rendu de la réunion de la Commission Environnement de la Communauté de Communes.

Il soulève l'importance de la participation des élus aux différentes commissions de la future communauté de communes LOCHES SUD TOURAINE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30

récapitulatif des dossiers traités et des délibérations prises

Nature	Références
- Aménagement de la rue de la Chocolaterie – approbation de la convention tripartite : SIEIL – Commune d'ABILLY – SMAEP	Délib. n°86-01/12/16
- Aménagement de la rue de la Chocolaterie – approbation de la convention d'honoraires de la Sté AGEA relative aux travaux de dissimulation des réseaux électriques, de télécommunications et rénovation du réseau d'eau potable	Délib. n°87-01/12/16
- Schéma directeur des eaux pluviales – rapport de l'analyse des offres – choix	Délib. n°88-02/12/16

COMMUNE D'ABILLY (INDRE ET LOIRE) – REUNION DU 08 DECEMBRE 2016

de l'entreprise	
- Mise à disposition par la Commune de Descartes de David ROY – assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe – approbation de la convention de mise à disposition	Délib. n°89-03/12/16
- Dossier d'enquête publique : demande déposée par la Sté DESCARTES BIOMASSE INDUSTRIE en vue de l'exploitation d'une centrale de cogénération au gaz naturel sur le site de la papèterie de la Sté PAPETERIES PALM à DESCARTES – avis du conseil municipal	Délib. n°90-04/12/16
- Décision modificative au budget – Charges du personnel	Délib. n°85-05/12/16
- Décision modificative au budget – annulation dette	Délib. n°91-05/12/16
- Décision modificative au budget – INVESTISSEMENT – acquisition matériels	Délib. n°92-05/12/16
- Décision modificative au budget – régularisation d'écriture	Délib. n°93-05/12/16
- Réhabilitation de la salle des fêtes – avenant LOT CHAUFFAGE	Délib. n°94-06/12/16
- Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire – modification statuts	Délib. n°95-07/12/16
- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental d'Indre et Loire Pour l'aménagement de la rue de la chocolaterie dans le cadre du fonds départemental de solidarité rural – enveloppe socle	Délib. n°96-08/12/16
- Personnel communal : avancement de grade de Monsieur JOUBERT Philippe Adjoint technique de 2 ^{ème} classe au grade d'Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	Délib. n°97-08/12/16
- Questions diverses : → Vœux de la Municipalité → A.D.A.P. → Tour de table	Dossier n°10

BRAULT P.	RIBOULET J.P.	MARCHAIS B.	DAMANGE I. p*	BROSSARD P.
LOISEAU T.	WATTELLE J.	MAZZONI M.	GONNEAU M.	FAYOL G.
BRAULT S.	JUIN S.	BANNIER A. p*	ROBIN H.	DUGUÉ L.

P* pouvoir

A* absent